

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



**Arrêté de suppression de la Nouvelle Bonification Indiciaire
Madame SABOULARD Louisette**

STATION THERMALE

CLASSEE

Madame le Maire de Barbazan,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique territoriale et notamment son article 2,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 1 juillet 2022 attribuant à Madame SABOULARD Louisette, adjoint administratif, le bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire de 30 points majorés pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie (fonctions mentionnées au décret n°2006-779 du 3 juillet 2006),

Considérant que Madame SABOULARD Louisette, adjoint administratif, 10^{ème} échelon, indice brut 419, indice majoré 337 n'exerce plus les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} février 2025 ;

Arrête

Article 1

À compter du 1^{er} février 2025, Madame SABOULARD Louisette, adjoint administratif, n'exerce plus les fonctions de secrétaire de mairie et cesse de bénéficier d'une bonification indiciaire de 30 points majorés.

Article 2

Madame SABOULARD Louisette est rémunérée à compter du 1^{er} février 2025 sur la base de l'indice majoré 377.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à Barbazan, le 31 janvier 2025

Notifié le :

31/01/2025

Signature :

Madame le Maire,

Michèle STRADERE



Madame le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06
contact@commune-barbazan.fr www.mairie-barbazan31.fr